



HAL
open science

LA PÊCHE AU THON DANS LE GOLFE D'AIGUES-MORTES

F. Doumenge

► **To cite this version:**

F. Doumenge. LA PÊCHE AU THON DANS LE GOLFE D'AIGUES-MORTES. *Vie et Milieu*, 1953, pp.381-410. hal-02559337

HAL Id: hal-02559337

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02559337v1>

Submitted on 30 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PÊCHE AU THON DANS LE GOLFE D'AIGUES-MORTES

par F. DOUMENGE

Entre le Mont Saint-Clair et la pointe de l'Espiguette, le Golfe d'Aigues-Mortes se présente sous la forme d'une large baie bordée d'un littoral lagunaire. Ces fonds particulièrement variés offrent des conditions très favorables à la pêche, soit des espèces sédentaires, soit surtout des bancs migrateurs, qui y passent à diverses périodes de l'année (1).

Sur ce littoral se sont établis plusieurs groupes humains (voir fig. 1) fixés à une date récente et tirant toujours de l'exploitation des eaux côtières une part importante de leur revenu.

Sète, qui a pris forme à partir de 1666, a toujours pratiqué une pêche intense à caractère largement industriel jouant un rôle non négligeable dans la vie locale. Palavas et Le Grau-du-Roi se sont développés à peu près parallèlement depuis 1820. C'est la pêche qui les a fait naître en des sites privilégiés et si, à l'heure actuelle, le tourisme paraît être l'élément prédominant de la vie locale, les pêcheurs y forment toujours le fonds de la population sédentaire, et la pêche assure une stabilité relative sans laquelle le groupe humain n'aurait pu prendre forme.

Dans ces trois ports se retrouvent la plupart des formes de pêche méditerranéenne, et parmi elles les différents modes de capture du Thon jouent un rôle essentiel par les rendements et les profits qu'ils apportent.

Le Thon Rouge (*Thunnus thynnus* L.) semble fréquenter le Golfe d'Aigues-Mortes pendant la plus grande partie de l'année.

(1) Nous tenons à remercier vivement tous ceux qui nous ont aimablement aidé dans notre enquête : les patrons pêcheurs et les poissonniers de Palavas, du Grau-du-Roi, de Sète et spécialement MM. Ferdinand COCINO, NOCCA, Joseph AZAIS père..., le directeur de la Coopérative du Grau-du-Roi, l'Administration de l'Inscription Maritime, etc... Tous ont compris le caractère désintéressé de nos recherches.

Il y trouve surtout à la belle saison de nombreux bancs d'anchois, de sardines et de petits maquereaux dont il peut se repaître; il peut aussi profiter de nombreux herbiers à posidonies qui foisonnent à quelques milles au large de la côte. Enfin, des eaux toujours relativement calmes semblent lui convenir tout particulièrement par leur chaleur et leur limpidité.

Au cours d'une dizaine d'années consécutives, il n'y a aucun mois de l'année où il n'ait été aperçu et pêché dans la baie.

Cependant deux périodes voient venir de véritables bancs numériquement très nombreux. Du début avril à la mi-juin, et de fin juillet à la fin septembre, à peu près chaque année, le thon se concentre en abondance dans les eaux de la baie.

Du 15 juin au 15 juillet par contre, il y a un mois généralement creux.

En fin février et mars, et en octobre-novembre et début décembre, l'on ne voit plus guère de bancs, mais il y a encore de nombreux individus isolés ou par petits groupes.

Fin décembre et janvier semblent être la période où les thons se raréfient.

Mais les exceptions sont très fréquentes et il peut y avoir des années ayant des hivers très propices à la capture des thons qui viennent nombreux près de la côte. (Le 30 décembre 1932 plus de 800 thons furent pris au Grau-du-Roi dont 86 par le même bateau.) Par contre d'autres années peuvent avoir des étés très défavorables et les bancs semblent presque disparaître de la baie.

Les passages des bancs se font généralement dans des directions bien définies : au printemps les thons se dirigent de l'Est vers l'Ouest allant de la pointe de l'Espiguette à la Montagne de Sète, en automne ils vont en sens inverse quoique de façon moins régulière.

Ces déplacements ont souvent lieu par bancs serrés de plusieurs centaines d'individus. Parfois ce sont uniquement des thons du même genre, tous à peu près de même taille et de même poids ; parfois on peut rencontrer au contraire thons petits et gros mêlés en proportions différentes.

D'une année à l'autre les règles de groupement semblent varier, sans que l'on puisse, pour le moment, apporter des précisions en l'absence d'observations scientifiques suivies et en présence des données très variables des pêcheurs.

Les individus sont généralement jeunes et de taille modeste : les prises sont le plus souvent composées d'animaux de 60 cm à 1,40 m allant de 4 à 40 kilos et ayant ainsi de 1 à 5 ans.

Cependant il peut y avoir des exceptions notables. Quelquefois les thons de 80 kilos sont en nombre considérable et l'on a pu capturer des spécimens de taille et de poids autrement importants : il a été pris à Palavas fin mai 1947 un individu de 217 kilos; au Grau-du-Roi, en septembre 1952, un de 145 kilos, et à Sète on se souvient de la capture d'un thon de 166 kilos en mai 1932 et d'un autre de 196 kilos en juin 1949.

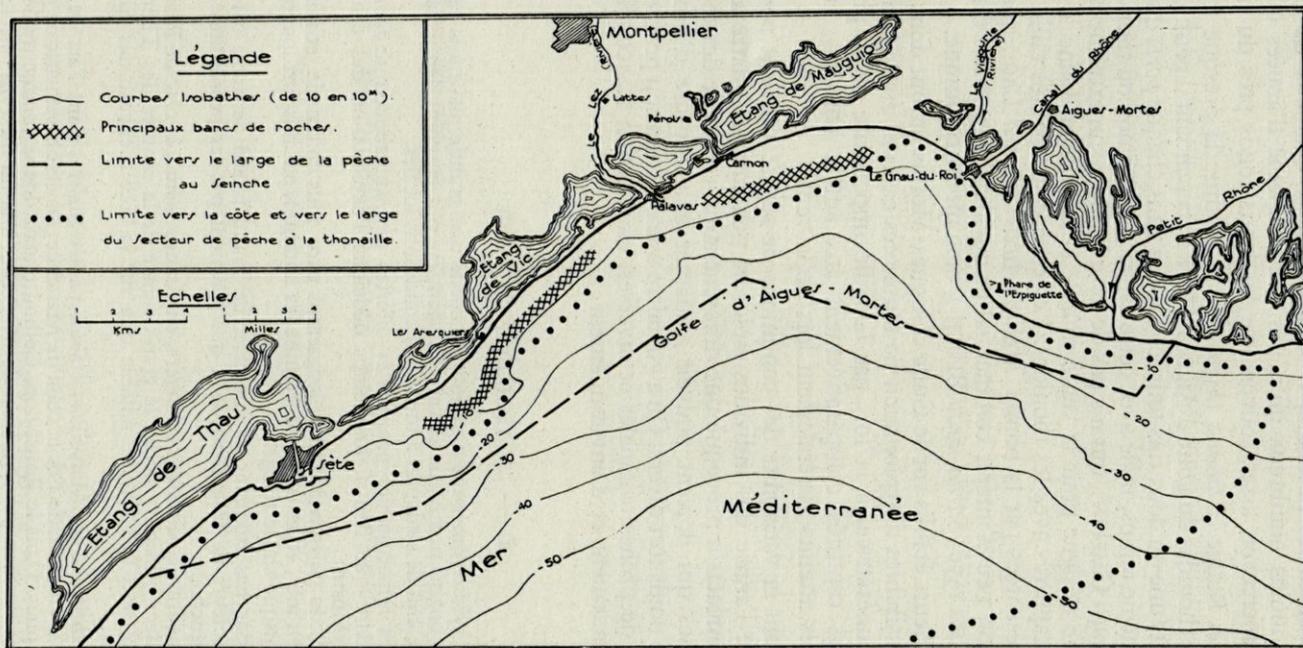


Fig. I. — Zone de pêche au Thon dans le Golfe d'Aigues-Mortes.

Mais, d'après les pêcheurs, il semble que ces animaux de grande taille soient moins nombreux qu'il y a une vingtaine d'années où l'on pouvait les apercevoir assez souvent sur les hauts fonds près du rivage.

Le Thon Rouge (*Thunnus thynnus* L.) constitue la presque totalité des prises de thonides du golfe d'Aigues-Mortes; cependant il peut arriver très rarement (une ou deux fois tous les dix ans dans chaque *port*) que l'on capture en même temps, mêlé avec cette espèce, le Germon ou thon blanc (*Germon alalunga* GMELIN), qui n'a pas de nom local vu son extrême rareté, alors que l'on désigne pour la vente sous le nom de thon blanc la chair des squales capturés avec les thonides. Les espèces de petites tailles sont surtout représentées par la bonite Melva (*Auxis thazard* LAC.) que l'on néglige vu son peu d'intérêt commercial et quelquefois par la Pélamide ou Bonite à dos rayé (*Sarda sarda* BLOCH.), bien moins commune.

Les pêcheurs établis sur le Golfe d'Aigues-Mortes auront donc ainsi de larges possibilités d'exploitation de toutes ces espèces dont la capture est fort rémunératrice, à la fois par la taille importante de la plupart des individus capturés comparativement aux autres poissons, et par les prix élevés atteints généralement lors de la vente.

Cependant la variabilité des conditions de séjour amenant pendant huit mois de l'année des individus isolés et pendant les quatre autres des bancs compacts a provoqué une différenciation profonde des techniques de prises qui doivent pouvoir s'adapter à la capture d'animaux de taille et de poids fort divers. On a vu naître une organisation progressive d'économies de pêches originales et diverses, en fonction des conditions locales de rendement et d'environnement.

I. — LES TECHNIQUES DE PÊCHE

La pêche méditerranéenne a toujours accordé une grande place à la capture des thons; des engins nombreux et variés avaient été mis au point depuis la plus haute antiquité afin de s'adapter à toutes les conditions locales.

Malgré les remarquables possibilités offertes par son abondante faune, il semble cependant que l'on ait longtemps dédaigné l'exploitation des eaux du golfe d'Aigues-Mortes.

La capture du poisson d'étang a longtemps paru plus commode et rentable que les prises en mer, et les capitaux, comme les hommes, ont mis fort longtemps à s'aventurer jusque sur le rivage.

Il n'est donc pas étonnant de constater un grand retard de notre côte par rapport aux secteurs de littoral rocheux qui n'avaient pas les possibilités lagunaires du Languedoc.

Sans considérer les littoraux étrangers, en France même, la côte de Provence est restée pendant plusieurs siècles le grand centre de la capture des Thonides, et l'on ne retrouvait une activité notable que sur la côte rocheuse des Albères roussillonnaises.

Depuis l'antiquité les Marseillais étaient passés maîtres dans l'art de cette pêche, et sur tout le golfe de Fos et celui de Marseille, les établissements de pêche s'étaient multipliés. Dans le Roussillon, Collioure était donné comme modèle de grande pêcherie de thon par Duhamel de Monceau, à la fin du XVIII^e siècle.

Jusque vers 1840, le golfe d'Aigues-Mortes avait à peu près dédaigné ces techniques. Ceci explique que l'on n'ait jamais trouvé dans cette région, où pourtant certains points seraient très propices à cet effet, les grands pièges fixes à thons (*madragues*), qui avaient soulevé tant d'intérêts et de controverses entre Marseille et les Martigues.

La monarchie d'ailleurs avait encore accentué cette différence en consacrant les privilèges des *madragues* de Provence, tandis qu'elle prohibait les établissements d'un même genre sur la côte du Languedoc et du Roussillon (édit du 20 octobre 1705, Archives Dép. de l'Hérault, série A, liasse 82).

Pourtant la pêche locale ne pouvait longtemps rester indifférente à cette exploitation.

Si encore dans la grande enquête sur la pêche du Languedoc des années 1730, on ne trouve mention d'aucun engin servant à la prise des thons dans les Amiraautés

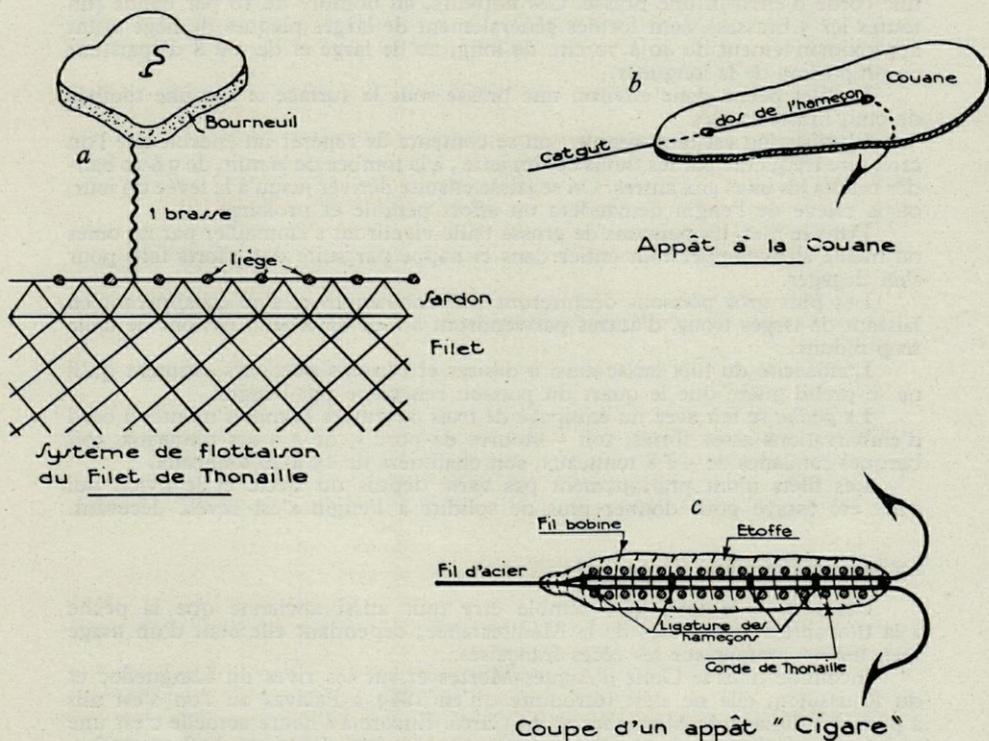


Fig. 2. — Principales caractéristiques des engins dérivants et des lignes.

de Sète et d'Aigues-Mortes on voit quelques mentions à vrai dire fort peu importantes plus au sud, à Gruissan et à Leucate, de filets spécialement destinés à la prise du Thon.

C'est au XIX^e siècle et surtout vers 1860 que les pêcheurs du golfe d'Aigues-mortes se sont mis à pratiquer des techniques nouvelles qui depuis n'ont cessé de se multiplier, de se perfectionner et de s'enrichir.

A l'heure actuelle on trouve trois procédés de capture différents : la pêche dérivante à la Thonaille, la pêche cernante du Seinche, et la pêche traînante à la ligne.

La pêche à la Thonaille.

C'est une pêche qui met en œuvre un filet dérivant appelé *thonaille*.

Ce procédé est extrêmement ancien et c'est le premier apparu sur les côtes du golfe d'Aigues-Mortes, d'abord à Cette vers 1780, puis à Palavas et au Grau-du-Roi vers 1840.

Le filet de Thonaille est une nappe composée de mailles de 28 cm, se réduisant souvent à 26 cm (1) qui a 50 brasses de long sur une tombée de 5 brasses (2). Il se distingue à la fois par l'absence totale de plomb de lestage à sa partie inférieure et par un système de flottaison spécial (fig. 2).

Le bord supérieur du filet est réuni à la ralingue supérieure par un lacet en sardon. Sur cette ralingue sont placés 50 petits lièges (un par brasse) et elle est d'autre part soutenue par des flotteurs, appelés *bourneuils*, qui lui sont reliés par une corde d'environ une brasse. Ces flotteurs, au nombre de 10 par bande (un toutes les 5 brasses), sont formés généralement de larges plaques de liège ayant approximativement de 40 à 70 cm. de long, 20 de large et de 4 à 8 d'épaisseur en proportion de la longueur.

Le filet pêche donc environ une brasse sous la surface et sur une tombée de cinq brasses utiles.

L'utilisation est bien simple : on se contente de repérer un endroit que l'on croit être fréquenté par les thons et l'on jette, à la tombée de la nuit, de 9 à 10 bandes reliées les unes aux autres. On se laisse ensuite dériver jusqu'à la levée du jour, où la relève de l'engin demandera un effort pénible et prolongé.

Dans le filet, les poissons de grosse taille viendront s'emmailer par les ouïes ou même s'envelopper tout entier dans la nappe par suite des efforts faits pour s'en dégager.

Les plus gros poissons déchireront souvent l'engin et s'en échapperont en laissant de larges trous, d'autres parviendront à s'en détacher s'ils sont de taille trop réduite.

L'efficacité du filet laisse ainsi à désirer et certains pêcheurs estiment qu'il ne se prend guère que le quart du poisson rencontré par l'engin.

La pêche se fait avec un équipage de trois ou quatre hommes montés à bord d'embarcations assez fortes, soit « Mourre de porc », de 4 à 4,5 tonneaux, soit barques catalanes de 5 à 8 tonneaux, soit chalutiers de 15 à 20 tonneaux.

Les filets n'ont pratiquement pas varié depuis un siècle et le nylon qui avait été essayé pour donner plus de solidité à l'engin s'est révélé décevant.

La pêche au Seinche.

Cette seconde technique semble être tout aussi ancienne que la pêche à la thonaille sur les côtes de la Méditerranée; cependant elle était d'un usage bien moins courant sur les côtes françaises.

Inconnue dans le Golfe d'Aigues-Mortes et sur les rives du Languedoc et du Roussillon, elle ne s'est introduite qu'en 1869 à Palavas où l'on s'est mis à pêcher à l'image de Martigues et du Carro. Encore à l'heure actuelle c'est une technique spécifiquement locale inconnue sur le reste des rives du Languedoc.

Il s'agit d'une pêche en groupe qui consiste à former une enceinte flottante en mer pour entourer un banc de thon et le capturer en totalité.

Il faut pour cela un matériel abondant et divers, et la réunion d'embarcations nombreuses montées par beaucoup de pêcheurs (figs. 3, 4 et 5).

Quand l'on a repéré un banc de thon on tâche de l'encercler par de longues bandes de filets dits *clair*.

(1) Toutes les mesures de mailles que nous donnons s'entendent pour la dimension du grand losange de la maille, c'est-à-dire le double du côté de la maille.

(2) La brasse vaut 1 m 62 et est estimée de 1,60 à 1,75 par les pêcheurs du golfe.

Ce filet a des mailles de 1m. qui ne s'ouvrent pas totalement dans l'eau; il a 50 brasses de long et 15 brasses de tombée. Sa hauteur limite le champ d'utilisation, car il faut que le filet puisse reposer sur le fond pour que l'enceinte soit infranchissable. Le filet qui doit se tenir verticalement dans l'eau est fortement plombé et liéé.

La première opération de formation de l'enceinte s'effectue avec des groupes de deux barques qui ont chargé des bandes de filets que l'on réunit bout à bout. Dès que l'on décide de former l'enceinte, les deux barques se séparent le plus

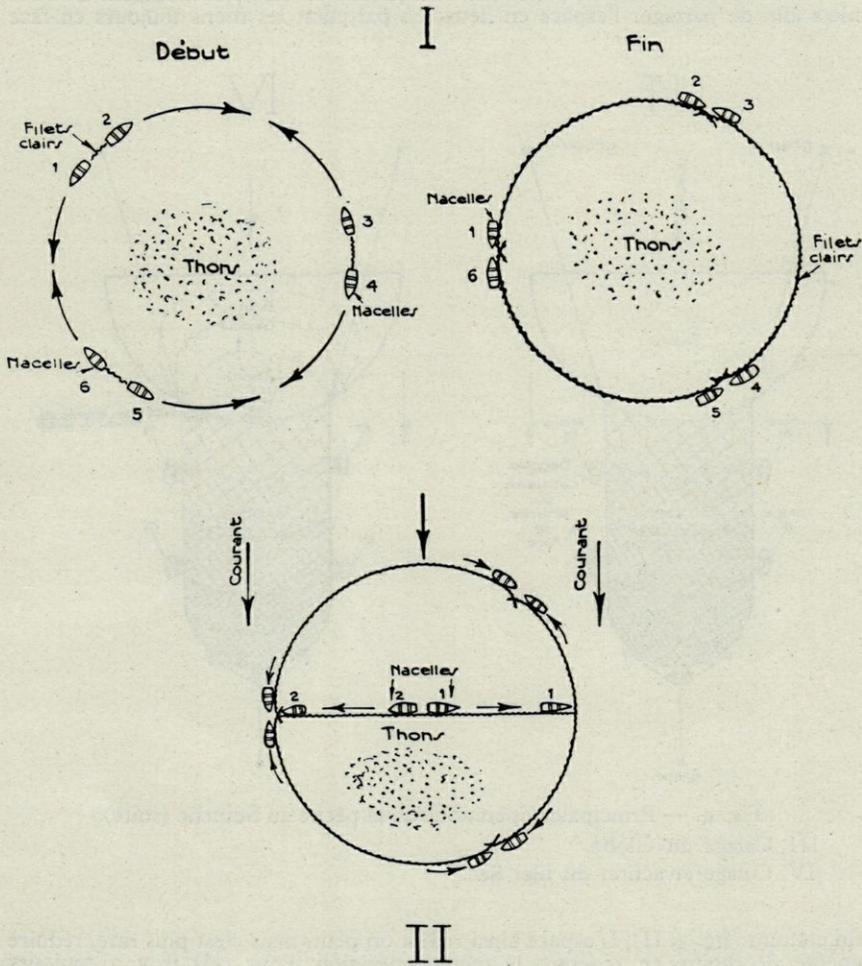


Fig. 3. — Principales opérations de la pêche au Seinche.
I, Calage du filet clair pour encercler les thons.
II, Réduction du cercle.

vite possible et se dirigent à la rencontre des barques voisines qui font la même opération tout en mouillant leur filet qui forme muraille verticale dans l'eau (fig. 3, I début).

Quand les deux barques extrêmes se rejoignent, elles se croisent et amarent leurs filets l'un à l'autre, afin d'être assurés qu'ils ne se sépareront pas (fig. 3, I fin).

Cette manœuvre se fait généralement avec trois groupes de deux embarcations, chaque embarcation portant trois bandes de filet clair de 50 brasses. Ceci fait, l'on s'efforce de réduire l'enceinte ainsi formée.

D'autres embarcations pénètrent à l'intérieur du cercle et mouillent d'autres filets afin de partager l'espace en deux, en parquant les thons toujours en face

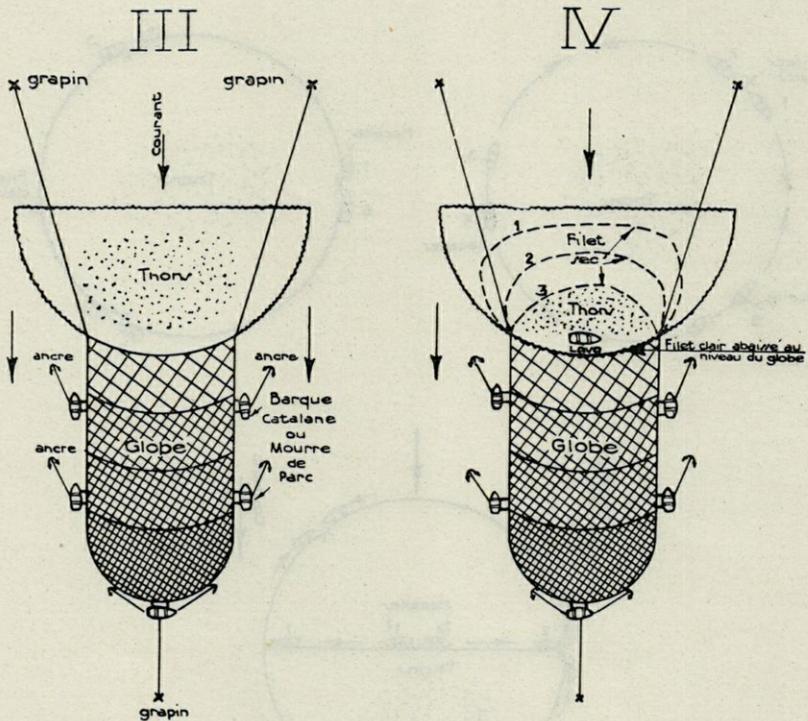


Fig. 4. — Principales opérations de la pêche au Seinche (suite).

III, Calage du Globe.

IV, Calage et action du filet Sec.

du courant (fig. 3, II). L'espace ainsi réduit on peut, mais c'est plus rare, réduire encore de moitié en répétant la même opération. Pour cela il y a toujours quatre embarcations portant elles aussi, chacune, 3 bandes de 50 brasses du filet clair.

Cette deuxième opération réalisée, on prépare le filet qui servira à la capture finale.

C'est une nappe rectangulaire de 80 brasses de long sur 40 de large que l'on nomme *globe* ou *corpou* qui est formé par des mailles de plus en plus petites ayant environ 28 cm. à une extrémité pour ne plus avoir que 8 cm. à l'autre bout.

On fixe le côté aux plus grandes mailles sur l'enceinte du filet clair opposée au courant, on rattache solidement les côtés de la nappe à des barques Catalanes

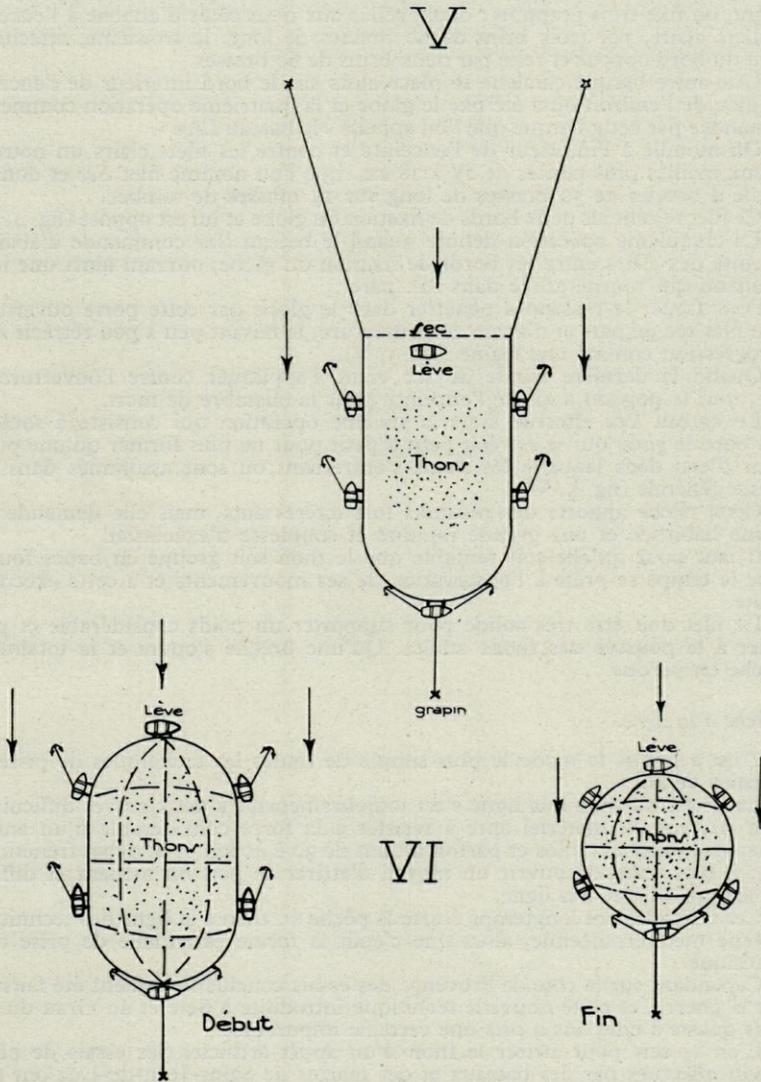


Fig. 5. — Principales opérations de la pêche au Seinche (suite).
V, Bouclage des Thons dans le Globe.
VI, Relève du Globe et prise des Thons.

au nombre de 5 et fortement ancrées dans le courant : deux sur chaque côté et une à l'extrémité opposée à l'enceinte de filet clair (fig. 4, III).

Le globe forme alors un vaste berceau semi-cylindrique qui ne s'enfoncé que de quelques brasses dans l'eau en son milieu et qui émerge fixé aux embarcations sur trois de ses côtés.

Pour assurer la stabilité de cette pièce essentielle, qui se développe face au courant, on fixe trois grappins : deux, reliés aux deux côtés d'attache à l'enceinte des filets clairs, par trois brins de 60 brasses de long, le troisième, attaché au milieu du bord opposé et relié par deux brins de 60 brasses.

Une autre barque catalane se place alors sur le bord intérieur de l'enceinte au milieu de l'endroit où a été fixé le globe et la quatrième opération commence, commandée par cette barque que l'on appelle « le bateau *Lève* ».

On mouille à l'intérieur de l'enceinte et contre les filets clairs un nouveau filet aux mailles plus petites de 25 à 28 cm. que l'on nomme filet *Sec* et dont on possède 4 bandes de 50 brasses de long sur 15 brasses de tombée.

Ce filet rejoint les deux bords de fixation du globe et lui est opposé (fig. 4, IV).

La cinquième opération débute quand le bateau *lève* commande d'abaisser l'enceinte des clairs entre les bords de fixation du globe, ouvrant ainsi une issue au poisson qui tourne affolé dans son parc.

Pour forcer le poisson à pénétrer dans le globe par cette porte ouverte on tire le filet sec de part et d'autre de l'ouverture, le faisant peu à peu rétrécir dans sa progression comme une traîne (fig. 5, V).

Quand la dernière bande de sec vient s'appliquer contre l'ouverture du globe, tout le poisson a quitté l'enceinte pour la chambre de mort.

Le bateau *lève* effectue alors la sixième opération qui consiste à soulever à son bord le *globe* qui se rétrécit petit à petit pour ne plus former qu'une poche à fleur d'eau dans laquelle les thons s'entretuent ou sont assommés dans une frénésie générale (fig. 5, VI).

Cette pêche apporte des résultats fort intéressants, mais elle demande une certaine habitude et une grande rapidité et souplesse d'exécution.

Il faut pour qu'elle soit rentable que le thon soit groupé en bancs fournis et que le temps se prête à l'observation de ses mouvements et à cette exécution délicate.

Le filet doit être très solide pour supporter un poids considérable et pour résister à la poussée des thons affolés. Qu'une brèche s'ouvre et la totalité de la pêche est perdue.

La pêche à la ligne.

C'est à la fois le mode le plus simple de toutes les techniques de prises et le dernier venu.

La pêche du thon à la ligne s'est toujours heurtée à deux graves difficultés : il faut trouver un matériel apte à résister à la force considérable d'un animal qui dépasse plusieurs kilos et parfois atteint de 30 à 40 kg. et se débat frénétiquement ; il faut enfin découvrir un moyen d'attirer ce poisson méfiant et difficile et de le faire mordre à la ligne.

Ces obstacles ont longtemps écarté la pêche au thon à la ligne des techniques de pêche méditerranéenne, alors que c'était la forme essentielle de prise dans l'Atlantique.

Pendant sur la côte de Provence des essais concluants avaient été faits dès avant la guerre, et cette nouvelle technique introduite à Sète et au Grau du Roi depuis quatre à cinq ans a pris une certaine importance.

L'on se sert pour attirer le thon d'un appât artificiel (les essais de pêche « au vif » effectués par des bateaux et des marins de Saint-Jean-de-Luz ont tous échoués jusqu'à présent), qui prend deux formes différentes.

L'on peut se servir d'un morceau de couenne de lard coupé en fuseau et percé de deux trous permettant à un hameçon de 7 à 8 cm. de passer pour se fixer par le dos en laissant le croc tourné vers le bas (fig. 2, B).

Cette forme d'appât est de plus en plus remplacée par le *cigare* (fig.2, C).

Il s'agit alors d'un hameçon double formé par deux hameçons juxtaposés par le dos et ligaturés étroitement. Sur les hampes longues de 12 à 15 cm., on enroule du gros fil que l'on recouvre ensuite d'une gaine d'étoffe blanche ou peinte. Ces deux appâts simulent la forme d'un poisson nageant et attirent ainsi le thon.

Ils sont reliés à des fils formés d'abord par cinq à six brasses de fil d'acier dit corde à piano pour le « *cigare* », ou de catgut pour la « *couane* » et ensuite de 13 à 16 brasses de gros fil de chanvre.

Ces lignes sont fixées à des perches ou tangons de 6,5 à 7,5 mètres de long. Il faut les traîner assez vite : de 6 à 8 nœuds de façon que seule les deux dernières brasses au plus soient dans l'eau et que le poisson ait vraiment l'impression de s'attaquer à une proie vivante.

Les déplacements au cours d'une journée de pêche seront donc très considérables et seuls les petits chalutiers à mazout pourront s'y consacrer avec profit.

Enfin en dehors de ces trois procédés essentiels il peut arriver que quelques gros thons se laissent prendre par d'autres moyens : au harpon (un thon de 196 kilos fut ainsi capturé par des pêcheurs sétois en juin 1949), à la traîne (un thon de 217 kilos en mai 1949 à Palavas). Il peut même arriver que certains spécimens s'échouent au rivage et s'y laissent prendre.

Les trois techniques de base forment cependant la quasi totalité de la pêche ; elles trouvent chacune leur place dans les économies de pêche en fonction de leur rapport, et des possibilités d'utilisation dans les conditions locales.

II. — LES RENDEMENTS DE LA PÊCHE.

Mettant en œuvre des moyens fort différents, les pêches au thon dans le Golfe d'Aigues-Mortes auront des conditions très diverses et leur limite d'utilisation varieront, suivant les lieux, en fonction d'une rentabilité moyenne pouvant assurer le renouvellement du matériel et des profits assez substantiels aux équipages.

Les prises des engins.

La pêche du thon, poisson essentiellement migrateur, reste très variable d'une année à l'autre en fonction de l'importance plus ou moins grande des passages et des quantités d'individus séjournant dans le golfe. L'efficacité des engins est très incertaine, quoique l'on puisse dégager quelques caractéristiques fondamentalement permanentes.

La *Thonaille* peut se pratiquer durant la plus grande partie de l'année. Comme il s'agit d'une pêche de nuit les influences lunaires semblent jouer un grand rôle. Les périodes de pleine lune sont très défavorables aux prises et le maximum de rendement est obtenu pendant les longues nuits obscures. Le manque de bases statistiques certaines, précises et larges ne nous permet pas pour le moment de démontrer l'importance de ces influences, comme nous avons pu le faire pour la pêche à la lumière en Roussillon, mais l'existence de ces phénomènes est certaine.

Le thon, poisson lucifuge, séjourne-t-il à de plus grandes profondeurs en période de pleine lune ? A-t-il moins tendance à se déplacer ? De toute façon, les prises se répartissent avant tout pendant les longues nuits obscures (Tableau V). La *thonaille* peut se pratiquer sans que la densité du poisson soit très forte ; il suffit qu'on observe quelques thons durant la journée pour que l'on se décide à aller à la pêche de nuit.

Toute l'année peut ainsi être favorable, et si, à l'heure actuelle, on n'arme vraiment que de mars à décembre il n'en a pas toujours été ainsi, puisque certains hivers de la fin du XIX^e siècle ont connu des prises considérables.

Prises à la thonaille en 1897-1898 (Kg. de Thon)

Mois	Sète	Palavas	Gau-du-Roi
Nov. 1897	6.000	1.780	2.500
Déc. 1897	10.000	280	800
Janv. 1898	9.472	—	—
Fév. 1898	5.225	700	—

Les prises sont très irrégulières et tiennent de la chance tout autant que des conditions de temps et de l'abondance du poisson.

Des bateaux sortant ensemble avec le même matériel et travaillant dans les mêmes parages obtiennent des résultats très dissemblables.

Souvent des squales accompagnent le thon, soit de petite taille (*mustellus*, *missoles*, *carcharias glaucus* peau bleu) soit grands prédateurs qui se prennent avec leurs proies (requins lami, requins marteaux). L'on capture aussi souvent le poisson épée ou espadon, et d'autres espèces de taille voisine de celle du thon.

Pour certains l'abondance des grands squales est un très bon signe, parce que l'on a observé qu'ils ne séjournent en nombre important dans le golfe que quand il y a une forte densité de thons. Beaucoup supposent que, chassant la nuit, ils provoquent une agitation notable parmi les individus accentuant leurs déplacements et les chances de prises.

Les rendements sont généralement modestes : on considère qu'une prise de trois à cinq poissons pour 9 à 10 bandes est d'un bon rapport.

Parfois il peut y avoir des captures magnifiques :

Le 7 avril 1947, un bateau de Palavas a ramené de la nuit 12 thons pesant 1.005 kilos (1 de 15 kg. et 11 de 88 à 92 kg.), 2 requins lami de 90 à 100 kg. chacun, 6 missoles et 2 peau-bleus de 12 à 18 kg.

Le 30 décembre 1932, il a été pris à la thonaille au Grau-du-Roi plus de 800 thons d'une douzaine de kilos pièce et un bateau en a ramené 86 à lui seul.

Nous donnons en annexe le résultat de la campagne de thonaille d'un bateau du Grau-du-Roi du 1^{er} septembre au 15 octobre 1953, bateau qui est sorti tous les jours du 1^{er} au 18 septembre et du 2 au 10 octobre (Interruption due à la pleine lune). — Tableau V.

Nous avons rassemblé d'autre part les apports de la thonaille des adhérents de la Coopérative du Grau du Roi (Tableau VI).

L'on peut constater que les prises varient à l'extrême d'un jour à l'autre. Il est bon de signaler, à titre de comparaison, qu'un bateau de Palavas sorti lui aussi du 2 au 10 octobre n'a pris qu'un seul thon de 13 kg., alors que le bateau du Grau en ramenait pendant la même période 27 de 474,5 kg.

Si les prises sont ainsi très variables, il en est de même pour la taille et le poids des animaux capturés qui peuvent varier de 4 à plus de 140 kilos; cependant, au dessous de 10 kilos, le poisson peut s'échapper plus facilement et au dessus de 100 kilos le filet peut ne pas être assez résistant pour arrêter les puissants efforts du poisson.

Au total, une année moyenne doit voir ramener environ 2.000 kilos de poisson par bateau ayant eu des sorties régulières en temps favorable..., mais on peut descendre parfois à quelques centaines de kilos ou atteindre plus rarement jusqu'à 10.000 kilos.

Le *Seinche* ne peut être mis en œuvre que dans des conditions bien déterminées. D'abord il faut pouvoir effectuer les manœuvres avec succès, que le temps soit beau et la mer calme, et enfin il est nécessaire que les thons se déplacent en bancs compacts.

Pour réunir ces exigences il ne se trouve guère plus d'une centaine de jours dans l'année sur lesquels on ne peut pas espérer compter plus d'une trentaine de jours de pêche effective dans les circonstances les plus favorables. Les passages des bancs de thons se font à deux périodes de l'année; au printemps et au début de l'été, le thon se déplace en général de l'Est vers l'Ouest et à la fin de l'été et au début de l'automne il effectue le trajet inverse. Si les occasions de prises sont ainsi assez rares, et réparties uniquement en deux périodes bien définies de l'année, les quantités pêchées sont généralement fort importantes, atteignant parfois plusieurs dizaines de tonnes. Souvent les animaux pêchés sont très homogènes au point de vue taille et poids. Cependant là encore il ne peut y avoir de règle bien définie. Certaines années, l'on n'aura que des thons allant de 5 à 25 kilos, d'autres au contraire comme en 1953 verront les prises se succéder de façon fort irrégulière.

A Palavas, le 15 août 1953 il a été pêché 300 thons de 16 kilos, le 1^{er} septembre 22 thons faisaient 1.500 kilos, les 6 et 7 septembre, thons de 12 et de 5 kilos se trouvaient étroitement mêlés.

Les rendements sont extrêmement variables au cours de la saison et parfois les prises ne se concentrent qu'en une demi douzaine de jours.

Procédé mêlant une technique délicate et complexe réclamant un concours de circonstances rarement réunies, avec un élément fondamentalement hasardeux, la pêche du thon au seinche ne peut laisser place à aucun pronostic raisonnable. Les années fort rémunératrices comme 1945, 1946, 1947, 1952, contrastent avec d'autres périodes profondément déficitaires : 1950, ou à peine moyennes : 1953.

Au cours d'une même année les trois ports, pourtant très voisins de Palavas, Sète et le Grau-du-Roi n'obtiennent pas les mêmes résultats (Tableau IV).

Véritable jeu encore bien plus incertain que la thonaille, le Seinche convient à la mentalité méditerranéenne et contribue à façonner tout un complexe fataliste et aimablement optimiste.

La pêche du Thon à la *ligne* reste tout à fait dans cette ambiance. Rien, en effet, n'est plus déroutant que la réaction de l'animal devant l'appât.

Certains jours, plusieurs dizaines de thons se prendront en quelques heures; d'autres fois, l'on aura beau passer au milieu de bancs compacts l'on n'aura pas la moindre « touche ». D'ailleurs, l'on n'a pas pu dégager de règles empiriques pour conduire la pêche. Le thon peut mordre à tous moments, mais il semble que les périodes d'avril-mai et de fin août-septembre soient les plus favorables. L'on en est encore à chercher les meilleures formes ou colorations de « cigares », les bonnes allures de traîne etc...

Souvent les thons mordent par paquet de deux ou trois, puis s'abstiennent pendant quelque temps pour revenir ensuite; ils peuvent dédaigner un appât remorqué à une allure normale, et s'y faire prendre au moment où l'on ralentit pour mettre en panne.

Les animaux pêchés sont le plus souvent de taille et de poids modeste ou moyen allant de 4 à 25 kilos, les prises plus importantes parvenant à s'échapper en cassant la ligne.

Nous avons donc là une pure activité d'appoint qui a l'avantage de pouvoir s'exercer sans gros frais d'engins, mais poussant l'irrégularité et la fantaisie des rendements au plus haut point sans offrir des prises massives en compensation.

L'activité des ports.

Les rendements des trois engins utilisés pour la prise du thon gardent en commun une profonde irrégularité, mais par leur utilisation différente au cours de l'année ils donnent à chaque port du Golfe d'Aigues-Mortes une physionomie qui lui est propre et qui exprime les diversités des cadres et des économies de pêche.

Par suite des traditions et des tendances divergentes suivant les localités, un équilibre s'est peu à peu réalisé entre les différentes techniques se modifiant en fonction de l'évolution générale de l'économie de pêche locale et des nécessités des genres de vie.

Sète est resté pendant fort longtemps le grand centre d'exploitation des eaux du golfe, rayonnant depuis la pointe de l'Espiguette jusqu'au large d'Agde, en dehors de notre domaine propre, sa nombreuse flottille s'était largement spécialisée dans la thonaille qui fournissait un apport à peu près constant tout au long des mois de l'année. Occupation rude, mais rémunératrice, cette pêche à la courantille était à peu près la seule exercée jusqu'en 1948.

La technique du Seinche a été longtemps dédaignée; elle réclamait d'ailleurs un groupement communautaire qui répugnait au tempérament du pêcheur sétois.

Il a fallu attendre 1948 pour voir s'organiser le premier Seinche sétois. Depuis, une seconde compagnie s'est montée, les deux entreprises ayant été dirigées et soutenues par des poissonniers désireux d'avoir sous la main des ressources qu'ils devaient faire uniquement venir des ports voisins auparavant.

La ligne est apparue au même moment comme occupation complémentaire.

Au total, à l'heure actuelle 37 barques catalanes pratiquent la thonaille, 5 ou 6 chalutiers à moteur utilisent épisodiquement la ligne, et deux compagnies de seinche sortent de temps à autre.

Les prises à Sète restent ainsi assez faibles traduisant une désaffection grandissante vis-à-vis de la pêche au thon qui fut il y a un demi-siècle l'activité essentielle. Le total de la pêche déclarée reste aux alentours de 10 tonnes pour ne s'accroître que, dans les années où le seinche a pu être pratiqué avec succès (66 tonnes en 1952). Nous n'avons pas le détail mensuel de la déclaration de ces prises, mais elles se répartissent à peu près également entre les mois d'avril à septembre.

Ces chiffres officiels n'ont que des correspondances fort lointaines avec la réalité. D'après nos estimations personnelles, il semblerait qu'en année moyenne les prises de thonaille doivent se tenir autour d'une trentaine à une cinquantaine de tonnes ramenées surtout en avril, mai et septembre, et une ou deux tonnes de prises à la ligne. Pour le seinche, l'année 1952 fut bonne, 1953 mauvaise.

En 1952 cinq pêches furent réalisées, dont quatre importantes :

Le 22 avril	8.500 kilos
Le 27 avril	13.100 kilos
Le 8 mai	15.500 kilos
Le 19 mai	31.800 kilos
Le 31 juillet	400 kilos

Soit un total de 68.300 kilos, ce qui représente pour les organisateurs de la pêche, les premières satisfactions substantielles. Mais en 1953, malgré les conditions généralement favorables, il n'a été pris, le 18 août, que 3.800 kilos, par l'une des sociétés, l'autre n'atteignant pas 1.000 kilos pour l'année.

Pour cet engin il ne nous est pas possible de porter un jugement et de faire des prévisions. Jusqu'à présent la technique n'avait pas été convenablement mise au point par les pêcheurs du port qui ont maintenant un entraînement suffisant pour ne pas laisser échapper le poisson et pourront donner leurs preuves dans les années à venir.

Il n'en reste pas moins que les rendements actuels de la pêche au thon restent fort inférieurs à ce qu'ils étaient à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Les prises officiellement déclarées atteignaient alors et dépassaient souvent 80 tonnes; elles devaient être en réalité, d'après les vieux sétois, les mieux informés, de plus de 150 tonnes dans les années moyennes. Certaines années donnaient alors des rendements encore bien supérieurs : 1922 a vu déclarer 212 tonnes, 1924, 118 tonnes.

Il y avait alors bien plus d'embarcations se livrant à la thonaille avec davantage de régularité qu'à l'heure actuelle. 68 barques catalanes et bateaux bœufs avaient pêché à la thonaille au cours de la campagne de 1903 et de 1904; il y en eut même 84 en 1911.

Les perspectives sont maintenant changées et si l'on peut espérer pour l'avenir une amélioration par l'emploi de procédés nouveaux, il est certain que le thon ne retrouvera pas la place prééminente qui fut la sienne dans le dernier demi-siècle.

Palavas a conservé une place bien plus importante que le grand port voisin. La ligne n'y est pas pratiquée, car il n'y a pas un port suffisant pour permettre le mouillage des chalutiers qui peuvent seuls trouver profit dans cette technique.

La thonaille autrefois très active n'est plus pratiquée que par 6 barques catalanes ayant de 5 à 8 tonneaux. Leur apport peut s'estimer à une dizaine de tonnes dans l'année. Auparavant il y avait beaucoup plus de ces embarcations, une quinzaine étaient armées avant 1939 et plus de 25 au début du siècle.

La grande occupation palavasienne est la pêche au seinche.

Les Palavasiens furent les premiers à introduire cette technique à l'image des Martignais vers 1865. Depuis fort longtemps il y a quatre sociétés de seinche aux noms pittoresques (Les Picons, les Flambaruds, les Pierrots, les Dix-Neuf), qui tantôt travaillent ensemble, tantôt se séparent avec éclat.

Les rendements sont extrêmement irréguliers suivant les années par suite des variations dans les passages des bancs plus ou moins compacts.

Les prises déclarées peuvent tomber à une vingtaine de tonnes comme en 1950 pour dépasser deux cents tonnes, comme en 1947 (217 tonnes).

Les quantités déclarées sont plus fortes qu'avant la guerre. Faut-il croire à une extension de la pêche? S'il ne faut pas exclure totalement cette explication par suite des passages abondants des bancs dans les dernières années, il faut remarquer qu'à l'heure actuelle, et chose assez rare et paradoxale, les chiffres de l'inscription maritime semblent dépasser la réalité des prises! L'explication doit être trouvée dans les déclarations grossièrement fausses des années d'avant-guerre (d'après un vieux poissonnier à la vieille expérience, il serait bon de tripler les chiffres officiels d'avant 1914 et de quadrupler ceux entre 1920 et 1940 pour atteindre la réalité!)

En apportant ainsi ces corrections aux statistiques du tableau annexe nous pouvons constater que le rapport des prises en années moyennes est resté sensiblement identique depuis plus de cinquante ans reflétant une grande stabilité dans les activités.

Ainsi à part un petit apport continu de thonaille qui dépasse rarement une centaine de kilos dans la journée de pêche moyenne en temps obscur, les prises de thon se limitent à des quantités fort importantes réparties en un très petit nombre de jours.

En 1951, la pêche a été pratiquement limitée à 4 jours sur un espace d'un peu plus d'un mois (17 août, 4 tonnes; 5 septembre, 1 tonne; 10 septembre, 3 tonnes; 21 septembre, 20 tonnes); en 1952, année considérée comme de bonne pêche, il y a eu 13 jours (19 avril, 15-17-18-19-24-27 mai, 12 juin, 21 juillet, 2-4-13-22 août) dont 9 ont dépassé 5 tonnes de prise, et 3, 10 tonnes (24 mai : 13 t., 27 mai, 16 t., 4 août, 11 t.).

En 1953, il y a eu dix jours de prises ce qui est considéré comme moyen (voir tableau annexe IV).

C'est le mois d'août qui en moyenne offre les plus grosses prises, suivi à peu près également par juin, juillet et septembre. Quoique plus irrégulièrement les mois de mai et d'avril peuvent offrir d'excellentes conditions de pêche, tandis que très exceptionnellement la fin mars peut voir les premières prises.

Au total le thon tient une large place dans l'activité maritime de ce petit port où le seinche est devenu une véritable institution sur laquelle on s'est en grande partie habitué à compter.

Le Grau-du-Roi est des trois ports celui qui offre à l'heure actuelle les rendements les plus abondants et les plus réguliers.

Les trois modes de pêche sont employés simultanément : la thonaille reste très largement pratiquée par un nombre presque égal d'embarcations qu'à Sète, mais de façon bien plus suivie, ce qui donne ainsi de plus gros tonnages. 24 barques *mourre de Porc* d'environ 4 tonneaux, 1 barque catalane de 6,5 tonneaux, et 7 chalutiers d'une vingtaine de tonneaux, se livrent régulièrement à cette pêche. Ils fréquentent les eaux allant du large des Saintes-Maries à l'est, jusqu'à Sète à l'ouest. Les chalutiers ont généralement des prises un peu plus élevées que les autres barques car ils emploient souvent davantage de bandes, mais ils n'arment pas aussi régulièrement pour cette pêche; ils tiennent compte des possibilités d'écoulement du poisson de chalut et des chances de prises des deux engins. Les prises les plus importantes ont lieu de mars à mai et de fin août au début octobre, quand les embarcations sont toutes armées et les thons les plus nombreux. Il y a alors souvent des arrivages dépassant plusieurs tonnes pour la nuit dans le port. Pour l'année les prises de la Thonaille doivent se tenir aux alentours d'au moins une cinquantaine de tonnes de thons et quelques tonnes d'autres espèces, surtout des squales.

L'usage de la ligne est devenu assez important depuis cinq ou six ans et la pratique de cette pêche se fait en grand depuis trois ou quatre ans par 15 chalutiers. Les rendements sont ici très irréguliers d'une saison à l'autre et l'on ne peut donner qu'une approximation très générale des apports. Les prises les plus abondantes se font à peu près au même moment que la thonaille en avril-mai et fin août-septembre.

Les chalutiers armés pour la pêche à la ligne vont jusqu'à Sète et quelquefois bien au large. Leurs prises s'élevant à environ cinq ou six tonnes dans l'année.

Le seinche reste cependant là aussi le moyen le plus important mis en œuvre pour les rendements.

Il y a au Grau-du-Roi quatre sociétés de seinche qui ont cependant une origine moins ancienne qu'à Palavas. Ce n'est qu'une douzaine d'années après Palavas que les pêcheurs du Grau-du-Roi se sont mis à pratiquer cette pêche.

La première société prit donc naissance vers 1880, deux autres virent le jour au début du siècle, et la dernière apparut vers 1930.

Les sorties pour la recherche des bancs sont bien plus fréquentes au Grau-du-Roi que dans les autres ports; aussi les prises sont-elles plus abondantes. Il n'y a pas d'activités qui amènent à négliger, comme ailleurs, les possibilités du seinche. Aussi l'on peut considérer qu'en année moyenne, comme en 1953, il y aura une vingtaine de jours de prises, dans une bonne année comme 1952 ce seront une trentaine de jours qui seront fructueux.

Alors que les sétois nouveaux venus à la pratique de cette activité ne s'éloignent guère de leur port, que les Palavasiens experts en la technique s'en désintéressent peu à peu, le Grau-du-Roi s'y livre avec une intensité sans cesse accrue.

Les statistiques officielles malgré toutes leurs imperfections traduisent fort bien cette progression récente : d'une moyenne de 35 tonnes en 1900-1914, tombée jusqu'à près de 20 tonnes jusque vers 1930, on a vu s'élever les déclarations à une moyenne de 50 tonnes de 1930 à 1940, et à l'heure actuelle atteindre près de 190 tonnes par an.

La multiplication des sociétés explique en grande partie cette progression, car attirés par le succès les pêcheurs multiplient leurs sorties depuis le début mars jusqu'à la fin septembre.

Malgré le rythme fort différent des activités, il n'est que plus remarquable de noter que les prises s'effectuent presque simultanément à Palavas et au Grau-du-Roi; le tableau journalier des pêches au seinche dans les deux ports montre

cette concordance que l'on retrouve dans l'ensemble des tableaux mensuels de prises. L'année 1951 malgré des résultats fort disproportionnés donne le même sens dans l'activité des pêches. L'année 1952 de même que 1953 permet de vérifier le phénomène.

Ainsi, malgré des rendements très différents, malgré des traditions diverses, malgré un équipement souvent fort opposé quant au nombre des engins et à leur mise en service, les trois ports du golfe d'Aigues-Mortes montrent une simultanéité frappante dans les apports.

III. — LA PÊCHE AU THON DANS LA VIE LITTORALE

Cette pêche qui reste fortement saisonnière et dont le rendement demeure absolument incertain ne peut suffire dans la plupart des cas à soutenir une activité permanente. La capture du thon doit donc s'associer à d'autres techniques pour composer des genres de vie plus équilibrés et donner naissance à des économies plus stables.

Ces associations s'établiront en fonction des profits laissés par une pêche normale en tenant compte d'autre part des éléments de concurrence qui peuvent provenir d'autres activités plus rémunératrices ou plus sûres.

Les profits de la pêche.

Dans la notion de profits et de rentabilité, il faut faire intervenir d'une part les rémunérations acquises par le pêcheur et d'autre part les nécessités fort variables de l'amortissement du matériel.

Les produits de la vente sont dans tous les cas divisés en parts suivant des modalités propres à chaque technique.

Pour la pêche à la thonaille, on commence à faire deux parts égales : une pour le matériel et l'armement, l'autre pour l'équipage.

L'équipage se partage sa part généralement à égalité sans tenir compte de considérations de commandement de l'embarcation. Cependant il peut se faire que quand le matériel et le bateau appartiennent à un armateur et que le commandement est donné à un patron non propriétaire, celui-ci prélève une demi part supplémentaire pour les responsabilités qu'il encourt. Généralement, la part de l'équipage est ainsi divisée en trois ou en $3 \frac{1}{2}$ pour le patron et les deux matelots.

L'autre moitié fait la part de l'armement et au cas où le bateau et le filet n'auraient pas le même propriétaire, il est admis que l'on divise cette part en 3 : 1 pour le bateau, 1 pour le moteur, 1 pour les filets, l'armement subissant la totalité des frais matériels et de carburant et devant donner aussi quelques avantages à l'équipage à chaque sortie (le café).

L'équilibre financier de l'exploitation dépend avant tout des prises. Les frais fixes sont très importants : entretien du moteur et surtout mise en état et renouvellement des filets; l'amortissement de l'embarcation surtout quand il s'agit d'un chalutier peut rentrer aussi pour une fraction non négligeable dans les dépenses. L'armateur ne peut trouver du bénéfice qu'en cas de pêche assez fructueuse pendant au moins deux ou trois périodes d'obscur par an.

Les frais d'armement demandent, pour être couverts de façon rentable, des prises d'au moins 2.000 kilos de poisson pour une barque catalane ou un *Mourre de porc*, et de 3.000 kilos pour un chalutier. Nous avons vu que le rendement moyen se situe aux environs de ces chiffres ce qui laisse une marge bénéficiaire fort réduite et décourage l'armement particulier non exploitant.

L'équipage trouve un peu plus de satisfaction et de profit, car les sommes encaissées constituent un bénéfice net qui satisfait bien souvent la mentalité méditerranéenne joueuse et fataliste. Cependant à certaines périodes si le matelot possède d'autres engins susceptibles de pêcher ailleurs, il peut préférer ne pas s'embarquer pour une entreprise hasardeuse et pénible et se contenter d'un profit moindre, mais sûr.

Le plus favorisé dans l'exploitation reste le patron propriétaire qui fait travailler son matériel et doit toujours arriver à couvrir ses frais avec sa part supplémentaire en escomptant des profits substantiels en cas de prises abondantes.

Pour la ligne, le système est analogue : partage par moitié entre l'armement et l'équipage. Là aussi l'armement subit des aléas car si le matériel est simple et économique les frais de carburant restent très élevés : seules les embarcations utilisant le mazout (chalutier) peuvent supporter ces frais considérables. Mais une fois atteint un seuil d'une cinquantaine de kilos de poissons par sortie les profits peuvent être importants.

Pour le Seinche, les problèmes sont bien plus importants et délicats à résoudre. Le matériel est incomparablement plus considérable et surtout les participants sont bien plus nombreux (une quarantaine généralement). On commence par soustraire du produit de la pêche le prix du carburant des bateaux. De l'argent restant on fait 5 parts, dont 3 vont aux équipages et 2 au matériel.

La part de l'équipage (3/5) est alors partagée en parties égales entre les participants à la pêche, auxquels on peut parfois ajouter le nombre des barques Catalanes ou Mourre de Porc en supplément (Grau-du-Roi).

La part du matériel 2/5 est distribuée en parts égales entre les actionnaires qui ont cotisé pour acquérir les engins. Le plus souvent on prélève une somme destinée à l'entretien et au renouvellement du capital en filet dont la valeur dépasse 4 millions.

Quand l'on veut entrer dans une société de Seinche pour une part de matériel, on doit verser une somme estimée proportionnellement à la valeur des parts en filets déjà existantes. Dans une société de 30 actionnaires ayant une valeur de 3.000.000, on demandera 100.000 fr.

À l'origine, certains particuliers étrangers à la pêche engageaient des capitaux dans cette activité, mais la coutume s'est peu à peu établie à Palavas, et plus récemment au Grau-du-Roi, de considérer que l'on ne rémunérerait que les parts de matériel que l'on fait effectivement travailler soi-même, ce qui exclut le non pêcheur ou les pêcheurs s'adonnant à d'autres activités. Ceci contribue encore à maintenir un attachement à la technique de la part de certains qui y ont engagé des capitaux et qui, tout en ayant le désir de ne plus participer effectivement aux sorties, se laissent entraîner pour ne pas perdre tout leur bénéfice.

Souvent pour atténuer les aléas des prises, trop irréguliers, les différentes sociétés de seinche d'un même port s'unissent en une sorte d'assurance mutuelle contre le mauvais sort. Les profits sont alors partagés entre les différentes sociétés de façon égale sans tenir compte de celle qui a pêché le poisson. Il y a là une survivance des anciens genres d'exploitation communautaires qui caractérisaient les traditions de la pêche méditerranéenne.

À Palavas, jusqu'en 1953, les 4 Sociétés s'étaient unies, et au Grau-du-Roi 3 sur 4 restent ensemble.

Cependant fréquemment les discordes prennent naissance; l'association palavasienne est pratiquement rompue pour l'année 1954 et 2 sociétés pêcheront sans doute ensemble, les deux autres travaillant chacune pour leur compte.

Mais cette rupture des liens traditionnels conduit trop souvent à des animosités tenaces qui empoisonnent l'atmosphère d'un port, quand les résultats sont par trop inégaux.

Les profits tirés du seinche restent intéressants, surtout pour le petit pêcheur qui n'a pas trop de matériel pour son exploitation personnelle. Il trouve là bon an, mal an, une ressource d'appoint qui lui est souvent indispensable. Cependant pour celui qui possède les moyens d'employer tout son temps avec son propre matériel, il faut que les sorties soient assez souvent payantes pour compenser le manque à gagner résultant du chômage des autres engins.

L'équilibre entre la rentabilité et le manque à gagner est ainsi d'autant plus difficile à atteindre que l'on a davantage d'occasions d'exercer la pêche ailleurs, tandis que celui qui de toute façon passerait la plus grande partie de sa journée désœuvré au port trouvera toujours les sorties intéressantes. C'est ce qui explique l'attitude fort différente adoptée face à cette pêche par les Sétois, les Palavasiens et les pêcheurs du Grau-du-Roi.

— Dans les profits tirés de ces pêches le cours du poisson joue un rôle considérable :

Le thon de la thonaille se paie toujours bien plus cher que celui du seinche; il arrive plus frais et il est de meilleure conservation. Les apports restent toujours dans une assez juste mesure pour qu'il n'y ait pas engorgement du marché.

Pour le seinche le problème est au contraire très délicat. Quand des quantités importantes se trouvent simultanément disponibles dans des ports voisins et surtout quand les prises se répètent quotidiennement il peut y avoir très vite saturation et les cours s'effondrent.

En 1953 jusque vers le 15 août, les cours ont été très fermes, les thons de thonaille étant acquis de 320 à plus de 400 fr. le kilo, et les prises du seinche trouvant preneur entre 250 et 280 fr., mais dans la deuxième quinzaine d'août et au début septembre des prises répétées ont fait descendre les cours aux environs de 200 fr. pour la thonaille et jusqu'à 100-120 fr. pour le seinche les 6 et 7 septembre. Après les grandes prises s'étant terminées, on a assisté à une vive remontée des prix retrouvant et même dépassant les cours du printemps.

La commercialisation reste encore difficile. Les poissonniers locaux se chargent généralement d'écouler les prises de la thonaille, soit en s'assurant les services d'un ou plusieurs bateaux, soit en achetant de gré à gré au fur et à mesure des arrivages. Pour le seinche les ventes peuvent se faire de gré à gré par entente avec le président de la société, par des achats des poissonniers ou même par l'initiative de certains pêcheurs qui demandent leur part en nature pour l'écouler eux-mêmes.

Au Grau-du-Roi, cependant, où les prises sont de plus en plus importantes et où le thon représente un élément essentiel de l'activité locale, c'est une Coopérative des pêcheurs qui prend en charge la vente de la pêche de ses adhérents et qui dispose à la fois d'une certaine capacité de stockage frigorifique et des relations commerciales suffisamment étendues pour écouler tous les apports.

Malgré tout, le marché du thon du Golfe d'Aigues-Mortes, comme celui du thon méditerranéen, est restreint. La consommation est avant tout locale et régionale, les grandes villes de la plaine languedocienne, de Narbonne à Beaucaire, et tous les gros villages vigneron absorbent plus des trois quarts des prises, Sète étant le grand marché redistributeur. Les expéditions gagnent ensuite, mais pour une moindre part, les pays de la moyenne Garonne, de Carcassonne à Toulouse et Montauban. Quand les prises font défaut sur la côte provençale, les marchés marseillais et toulonnais offrent des débouchés intéressants, mais trop irréguliers, pour faire l'objet d'une exploitation systématique. La vallée du Rhône en aval de Lyon offre aussi une certaine clientèle, surtout dans le Vaucluse. Enfin, parfois, des acheteurs peuvent, après un gros coup de seinche et en cas de défaut des prises locales, venir de l'Atlantique, surtout de Saint-Jean-de-Luz et de Bordeaux.

Le marché reste donc étroitement méridional et des places comme Lyon et surtout Paris qui offrent, par ailleurs, des possibilités très intéressantes d'écoulement pour les poissons fins des étangs littoraux, ne permettent point, par leurs traditions et les goûts de la clientèle, l'écoulement du thon rouge.

Malgré tout, le thon reste généralement un poisson dont les cours sont rémunérateurs et ont toujours résisté aux crises et aux perturbations économiques générales.

Les prix moyens de ventes se tenaient de 1900 à 1914 autour de 1 fr. à 1 fr., 20 le kilo à Palavas et au Grau-du-Roi, tandis qu'à Sète ils se rapprochaient le plus souvent de 1 fr., 50 par suite de la plus grande proportion de thons de thonaille et de l'habitude d'y vendre le thon vidé. Après la guerre ils atteignaient en moyenne de 6 à 7 fr. jusque vers 1928 pour monter jusqu'aux environs de 10 fr. dans les années 1930-1936; après les perturbations consécutives à la seconde guerre mondiale il semble que la baisse amorcée de 1948 à 1952 soit terminée et que les cours moyens autour de 200-250 fr. répondent à peu près aux fluctuations de la valeur de la monnaie.

Considéré comme produit de bonne qualité par l'ensemble des consommateurs du Sud, du Sud-Est et du Sud-Ouest, le thon rouge est bien moins sensible que d'autres poissons comme la sardine ou le maquereau et peut toujours réserver des profits appréciables.

Cependant la sûreté dans la tenue des cours à la vente ne peut que compenser très partiellement les inconvénients de l'irrégularité des prises et des gros frais à assumer même en cas de mauvaises pêches.

LA PLACE DU THON DANS LES ÉCONOMIES DE PÊCHE

Cette rentabilité souvent mal assurée met la pêche au thon en concurrence avec les autres modes de pêche dans le golfe d'Aigues-Mortes et des équilibres très divers pourront s'établir à son profit ou à son détriment en fonction des conditions locales du milieu.

Par rapport aux autres activités la pêche au thon conserve encore de nombreux attraits. Le chalutage industriel réserve pas mal de mécomptes par suite de l'appauvrissement de plus en plus rapide des fonds; la pêche au sardinal malgré l'emploi de lumière reste encore très irrégulière à certaines époques et les cours s'effondrent parfois pour ne plus être rémunérateurs.

Quant aux petits métiers (tramails, lignes, palangres, etc...) leur rapport quoique assez stable reste trop faible. Seule la traîne, dont le matériel est bien moins onéreux et qui peut apporter d'assez beaux rendements de façon régulière pour un effort qui n'est pas aussi soutenu que pour les autres modes de pêches, peut concurrencer la pêche au thon.

Le pêcheur en mer considère donc naturellement la pêche au thon comme un mode ni plus ni moins aléatoire que les autres activités tout en apportant souvent plus de sûreté quant au maintien des cours et à la vente et plus d'espoir dans de forts rendements.

Tout autre est la position du pêcheur en étang.

De fin septembre au début avril les prises dans les lagunes sont abondantes et variées; le poisson se vend généralement bien et toutes les activités ont de plus en plus tendance à se concentrer sur cette exploitation.

De la mi-avril à la mi-septembre, les prises baissent et l'écoulement devient moins facile. Surtout vers le milieu et la fin de l'été les eaux se mettent à fermenter; c'est la « malaïgue » qui tue le poisson et diminue la pêche. Il est alors possible d'envisager quelques sorties en mer tout en maintenant une activité réduite dans les lagunes.

La crise de la pêche à Sète, que nous avons entrevue par la baisse des apports, a des causes lointaines et s'est rapidement aggravée dans les dernières années.

Dans un milieu qui est totalement tourné vers la mer l'on s'est toujours efforcé de combiner les diverses formes d'exploitation pour obtenir une certaine sécurité, mais l'on n'a trouvé dans les prises de thon qu'un apport complémentaire. La base de la Grande pêche industrielle reste le chalutage à moteur, les bâtiments réclament un rendement continu afin d'amortir un matériel coûteux, et après plusieurs essais, ils ont jugé dans leur grande majorité que la thonaille et la ligne n'apportaient pas une sûreté suffisante pour le maintien de leur activité. Malgré des rendements assez médiocres, ils s'en tiennent uniquement à leur activité principale qui trouve des débouchés assurés sur le plan local.

Les patrons de barques catalanes avaient par contre fait reposer la plus grande partie de leurs ressources sur le thon. Ils pratiquaient exclusivement la pêche à la courantille avec le sardinal et le veyradier en plus de la thonaille. Si le veyradier pour la capture du maquereau est en voie de disparaître, le sardinal vient de prendre un nouvel essor. L'emploi d'une source lumineuse complémentaire pour attirer le poisson a accru les rendements et donné à cette pêche une plus grande sûreté. Quand les cours se maintiennent les pêcheurs préfèrent alors abandonner la thonaille pour le sardinal, et dans ces dernières années certaines barques n'ont armé qu'en avril et mai, délaissant presque complètement leur ancienne occupation à partir de juin pour ne la reprendre que fin septembre et de façon fort épisodique.

Ressource autrefois essentielle pour la plupart des pêcheurs, le thon à l'heure actuelle n'a qu'un rôle d'appoint et la fluctuation des prises n'a pas de répercussions notables sur l'économie locale.

Autre port à vocation presque exclusivement maritime, le Grau-du-Roi a eu, au contraire, une position toute opposée vis à vis du thon.

Presque dépourvu de dépendances lagunaires que monopolisent presque totalement les pêcheurs d'Aigues-Mortes et de l'étang de l'Or, auxquels s'ajoutent quelques gros propriétaires, les pêcheurs du Grau-du-Roi disposent au contraire d'un bon port et sont fort bien placés pour développer une activité maritime intense.

La pêche industrielle est moins exclusive qu'à Sète et ici quelques patrons ont jugé que les prises de la thonaille et de la ligne étaient très intéressantes durant quelques mois et donnaient plus de chances de gains que l'exploitation de fonds déjà épuisés par les arts traïnants.

La petite pêche fait une place encore plus exclusive pour les thons.

La plupart des barques Mourre de Porc et des Catalanes se consacrent avant tout à la thonaille et surtout au seinche. Les pêcheurs qui disposent souvent de moyens restreints pour renouveler leur matériel trouvent dans les associations du seinche une possibilité d'obtenir des ressources sans mise de fonds préalable.

Ici le produit de la pêche au thon représente une part fort substantielle des ressources de la population : du tiers à la moitié des recettes suivant les années.

A certaines époques tout le port s'y consacre presque exclusivement : des chalutiers font la thonaille la nuit et la ligne le jour, tandis que les « mourre de porc » font, après la thonaille de nuit, le seinche de jour.

Ainsi aux deux extrémités du golfe les économies exclusivement maritimes de deux populations s'orientent de façon diamétralement opposées et cela en fonction non pas d'exigences techniques impératives, mais de traditions plus ou moins solides, et de conditions de financement radicalement différentes dans les deux ports.

Au centre de la baie le cas de Palavas est particulier. Sa population est sollicitée à la fois par la mer et les étangs, et c'est par une combinaison de l'économie proprement maritime et de l'apport lagunaire que les genres de vie vont s'organiser.

La tendance actuelle voit s'opposer ainsi des intérêts fort divergents : le pêcheur qui dispose d'abondants capitaux et peut soit louer un étang particulier, soit placer des engins surabondants dans les étangs publics, n'a que peu d'intérêt à quitter son matériel pour participer à une activité dont les profits restent tout à fait incertains.

Si le pêcheur n'est pas déjà engagé par une participation à une société de seinche ou par la possession d'un jeu de thonaille, il sera amené à se désintéresser d'une activité qui l'oblige à laisser en chômage un outillage lui permettant de gagner régulièrement sa vie de façon au moins honnête.

Toute autre est la situation du petit pêcheur qui n'a que peu d'engins personnels et qui, pour vivre, doit participer à plusieurs sortes d'activités. Celui-là aura un intérêt vital à participer à une pêche qui, si elle est infructueuse, ne lui aura coûté que son temps qui était perdu d'avance par le manque d'outillage, et qui, si elle est fructueuse, lui apportera un complément de ressource absolument indispensable. Ce pêcheur sera un soutien particulièrement précieux pour le seinche qui demande une abondante main d'œuvre pendant de longues journées pouvant se terminer soit par une succession de prises appréciables, soit par une absence totale de gains.

Le cas du pêcheur « moyen » qui possède un matériel pour pêcher en étang en hiver et exercer de petits métiers à la mer en été est un peu plus délicat, mais généralement il y a tendance à s'intéresser tout de même aux pêches de thon qui sont bien plus rémunératrices que les autres spéculations de petite envergure.

C'est ainsi qu'à Palavas les pêcheurs les plus aisés se désintéressent de plus en plus du seinche et ont abandonné la thonaille. Mais en compensation on voit venir de Pérols, à près de six kilomètres de là, une quinzaine de pêcheurs d'étangs qui désirent compléter leurs gains par les chances éventuelles de la seinche. Il y a même à Palavas une barque catalane armée par les Pérolencs qui participe régulièrement à la pêche.

Ici il s'agit donc ni d'une ressource subordonnée, ni d'une activité essentielle, mais d'une forme d'association de base assurant « un minimum vital » par l'étang, et un travail dont on attend le complément qui peut déterminer le « standing » de l'année.

La pêche au thon dans le Golfe d'Aigues-Mortes prend donc des aspects fort divers et parfois opposés.

Malgré une situation analogue par rapport aux techniques et aux facilités d'exploitation, les trois ports voisins du golfe d'Aigues-Mortes, tard venus à la pêche au thon, ont déjà des traditions particulières qui orientent les exploitations.

Les tendances de l'économie locale font diversement apprécier des activités jugées rémunératrices par les uns et trop aléatoires par les autres.

Ces différentes pêches au thon s'adaptent cependant parfaitement à l'atmosphère sociale et intellectuelle, très encline au jeu et au développement d'une certaine solidarité qui, pour n'être qu'épisodique, n'en reste pas moins fortement enracinée par des traditions millénaires.

Malgré une évolution divergente qui conduit Sète à se désintéresser d'une pêche qui prend de plus en plus d'importance au Grau-du-Roi, tandis qu'elle stagne ou régresse à Palavas, les ports du golfe d'Aigues-Mortes gardent une large prééminence pour leurs prises par rapport à ceux du reste de la côte du Languedoc-Roussillon, et tiennent une place notable dans la pêche méditerranéenne et même nationale de cette espèce (voir Tableau I).

TABLEAU I
STATISTIQUES OFFICIELLES DES PRISES DU THON
DANS LES PORTS DU LANGUEDOC
en kilogrammes

Ports	1951		1952	
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
<i>Golfe d'Aigues-Mortes</i>				
Sète	3.000	27.000	60.000	6.000
Palavas	1.500	45.500	68.500	75.500
Grau-du-Roi	2.000	201.000	102.000	158.000
<i>Autres ports Languedociens</i>				
Agde	1.000	1.500	3.000	3.500
Grau-d'Agde	3.000	8.500	5.500	12.500
Valras	3.000	11.500	9.000	23.000
La Nouvelle	—	150	1.500	1.000
Gruissan	2.000	—	400	—
Leucate	—	—	—	—
TOTAL	15.000	294.650	249.900	279.500
Proportion des prises du golfe d'Aigues- Mortes par rapport au total	43,3 %	90,2 %	92,2 %	85,8 %

TABLEAU II
PRISES DE THONS
DANS LES PORTS DU GOLFE D'AIGUES-MORTES
Statistiques officielles de l'Inscription Maritime

Années	Sète	Palavas	Grau-du-Roi	Total
1903	65.000	50.000	62.000	177.000
1904	55.000	26.000	22.000	103.000
1905	35.000	28.000	32.000	95.000
1906	30.000	19.000	21.000	70.000
1907	25.000	84.000	12.000	121.000
1908	26.000	30.000	18.000	74.000
1909	81.000	30.000	46.000	157.000
1910	?	?	?	?
1911	60.000	25.000	45.000	130.000
1912	80.000	30.000	32.000	142.000
1922	212.000	31.000	14.000	257.000
1923	70.000	5.000	8.000	83.000
1935	60.000	64.000	51.000	175.000
1936	70.000	22.000	22.000	114.000
1937	71.000	119.000	54.000	244.000
1938	35.000	60.000	105.000	200.000
1946	?	128.000	?	
1947	?	217.000	?	
1948	10.000	106.000	113.000	229.000
1949	10.000	83.000	228.000	321.000
1950	15.000	21.000	183.000	219.999
1951	30.000	47.000	203.000	280.000
1952	66.000	144.000	260.000	470.000

TABLEAU III

PRISES MENSUELLES DE THONS A PALAVAS

(D'après les renseignements de l'Inscription maritime)

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem.	Octobre	Novemb.	Décemb.	TOTAL
1945	—	—	—	—	21.400	67.300	82.000	47.000	35.300	—	—	—	253.000
1946	—	—	—	25.580	240	60.000	12.750	18.250	300	—	750	—	127.850
1947	—	—	—	24.450	37.700	—	23.500	80.300	50.000	550	150	—	216.650
1948	—	—	100	20.800	26.150	26.800	9.000	2.250	19.000	900	450	—	105.450
1949	—	—	1.500	1.550	6.450	200	16.400	56.000	100	—	—	—	82.200
1950	—	—	100	—	—	11.000	8.500	300	450	300	50	—	20.700
1951	—	—	—	600	300	200	1.000	9.000	35.100	300	—	—	46.500
1952	—	—	—	12.000	50.000	6.150	12.000	60.000	3.000	600	—	—	143.750
PRISES MENSUELLES AU GRAU-DU-ROI													
1948	—	—	15.000	8.400	32.000	3.000	—	2.500	20.500	8.000	2.000	50	114.350
1949	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	228.000
1950	—	—	—	—	250	50.500	90.000	9.000	13.000	10.500	9.000	500	182.750
1951	—	—	—	500	1.100	—	25.000	57.500	116.000	2.000	500	—	202.600
1952	—	—	—	22.000	79.000	1.000	26.000	115.000	6.000	10.000	1.500	—	260.500
1953	—	—	—	15.000	6.000	—	9.000	62.500	55.000	1.000	—	—	148.500

TABLEAU IV

PRISES DE THONS AU SEINCHE
DANS LE GOLFE D'AIGUES-MORTES

1953

Prises en kilogrammes

Jours de pêche	Palavas	Grau-du-Roi
13 avril		10.700
5 mai		4.600
23 mai	1.100	
24 mai		6.600
25 mai	25.000	
Juin, néant		
23 juillet		2.400
25 juillet		2.500
26 juillet		700
6 août		4.000
10 août		1.800
11 août		6.000
14 août		3.600
15 août	5.000	4.200
17 août	1.000	25.000
24 août		1.000
29 août	4.000	7.000
30 août		11.000
1 septembre	1.500	
2 septembre	1.600	2.000
3 septembre	5.500	1.600
4 septembre		9.000
5 septembre		4.000
6 septembre	7.000	20.000
7 septembre	11.000	17.000
Total 1953	62.700	144.700

TABLEAU V
 PRISES DE THONS ET AUTRES POISSONS A LA THONAILLE
 PAR UN BATEAU DU GRAU-DU-ROI
 du 1^{er} septembre au 15 octobre 1953

Jours	Heures obscur	Thon		Total	Thon kgs	Autres poissons	
		Détail	kgs			Détail	kgs
1 sept.	3	1	26	2	57,5		
		1	31,5				
2 sept.	4	1	24	1	24		
3 sept.	4 ½	1	13	3	59	1 missole	6
		1	23				
		1	23				
4 sept.	5 ½	1	14,5	9	137,5		
		1	15				
		3	51				
		4	57				
5 sept.	6 ½	3	41	48	677,5	1 requin renard	41,5
		4	55				
		2	27				
		5	66,5				
		9	135				
		15	200				
		10	153				
6 sept.	7 ½	2	27,5	16	220	1 missole	13
		2	29,5				
		5	69				
		2	26				
		2	68				
7 sept.	8 ½	2	25,5	9	119		
		2	26,5				
		5	67				
8 sept.	10	1	12,5	1	12,5		
9 sept.	10	1	12	4	55,5	1 missole	8,5
		3	43,5				
10, 11, 12 sept.	Néant						
13 sept.	9	1	27	2	52,5		
		1	25,5				
14 sept.	8 ½	3	42	35	508		
		2	46,5				
		3	44,5				
		1	13,5				
		7	89				
		2	30				
		10	148				
		6	83,5				
		1	10				

TABLEAU V (Suite)

Jours	Heures obscur	Détail	Thons kgs	Total	Thons kgs	Autres poissons		
						Détail	kgs	
15-16-17 sept.				Néant				
18 sept.	5 ½					3 Requins renard	33 44,5 18	
19 sept. au 1 ^{er} oct.				néant				
2 octobre	6 ½	4 2 1 4 2	61,5 32,5 16,5 59,5 30					
				13	200			
3 octobre	7 ½	3	46,5	3	46,5			
4 octobre	8 ½					1 Peau Bleu	12,5	
5 octobre	9 ½	1 1	70,5 26,5	2	97			
6 octobre	11	1	11,5	1	11,5			
7-8 octobre				Néant				
9 octobre	12	1 1 4	13,5 17 58,5					
				6	89			
10 octobre	11	2	30,5	2	30,5			
				Pêche arrêtée le 11 octobre pour mauvaise mer				
TOTAL GÉNÉRAL				157	2.397,5	8	177	

TABLEAU VI
 APPORTS DU THON PRIS A LA THONAILLE
 A LA COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DU GRAU-DU-ROI
 Quatrième trimestre 1953

Jours	THON				AUTRES POISSONS		
	Détail		Total		Nom- bre	Espèce	Poids
	Nom- bre	Poids Kgs	Nom- bre	Poids Kgs			
1 ^{er} octobre		Néant					
2 octobre	1	4					
	1	13					
	1	16,5					
	1	18					
	2	29,5					
	4	63,5					
	4	63,5					
	5	67					
	5	74					
	5	74					
	5	74					
	6	93					
	6	94					
	8	118,5					
	11	169,5	65	971			
3 octobre	2	27					
	2	30					
	3	49					
	3	62					
	4	60	14	228	1	Peau bleue	6,5
4 octobre		Néant					
5 octobre		Néant					
6 octobre	1	17					
	1	23,5	2	40,5			
7 octobre	1	12,5					
	1	13,5					
	1	14,5					
	1	15,5					
	1	70,5					
	3	44,5					
	3	45,5					
	4	60					
	5	77					
	6	80,5	26	434	1	Requin renard	185
8 octobre		Néant					
9 octobre	1	22					
	3	46	4	68			

TABLEAU VI (Suite)

Jours	THON				AUTRES POISSONS		
	Détail		Total		Nom- bre	Espèce	Poids Kgs
	Nom- bre	Poids Kgs	Nom- bre	Poids Kgs			
10 octobre	1 1 1 1 1 1 5 7	14,5 14,5 14,5 15,5 16 18 77 101	18	271			
11 octobre	1 1 1 1 3 4 5 5	13 14 15 15 48,5 61 73,5 74,5	21	314,5	1	Requin renard	18,5
12 au 30 octobre	Néant						
31 octobre	1 2 2 2 4	7 12 19 20 67	11	125			
5 novembre	1 1 1 1 1 3 3 3 3 5 5 5 5 5 5 6	22 25 32,5 37,5 38,5 30,5 44,5 52 70,5 61,5 68 74,5 82 83 85,5 74	53	881,5			
6 novembre	1 1 2	6,5 19,5 32	4	58			

TABLEAU VI (Suite)

Jours	THON				AUTRES POISSONS		
	Détail		Total		Nom- bre	Espèce	Poids Kgs
	Nom- bre	Poids Kgs	Nom- bre	Poids Kgs			
7 novembre	Néant						
8 novembre	1	15	1	15			
9 novembre	1	17					
	2	38,5					
	2	41					
	3	76	8	172,5			
10 novembre	1	15					
	1	15					
	2	13					
	2	20					
	2	31					
	3	41					
	4	60,5	15	195,5	1	Missolle	11,5
11 novembre	1	6					
	1	51					
	2	27,5					
	2	29					
	2	33					
	2	34,5			1	Lami	19,5
	3	49			1	Lami	36
	4	80			1	Requin renard	26
	5	79			1	Missole	14,5
	5	85			3	Missole	28,5
5	86			1	Chouche	10	
6	100	38	670				
12 novembre	1	33	1	33			
13 novembre	1	15,5					
	3	47,5					
	5	83,5					
	6	102	15	248,5			
14 novembre	1	14,5					
	1	17,5					
	1	26,5					
	2	32					
	4	63	9	153,5			
15 novembre	1	16	1	16			
16 au 24 novembre	Néant						
25 novembre	8	79	8	79			
26 novembre	1	37	1	37			
27 novembre au 31 décembre	Néant						
TOTAL GÉNÉRAL ...			315	5.009,5	12		352